

MÉTIERS & ACCOMPAGNEMENT

PMSMP - Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel

DÉFINITION

La PMSMP permet à un demandeur d'emploi de découvrir un métier en passant 1 à 30 jours dans une entreprise, sans contrat de travail ni rémunération de l'entreprise. France Travail conventionne, l'allocation chômage est maintenue.

La PMSMP est l'outil n°1 pour valider un projet de reconversion avant d'engager une formation. Mécanisme :

1. Tu identifies un métier qui t'intéresse
2. Tu trouves une entreprise prête à t'accueillir (souvent via ton réseau)
3. Ton conseiller France Travail signe une convention tripartite (toi + entreprise + FT)
4. Tu passes 1 à 30 jours dans l'entreprise pour observer, accompagner, essayer
5. Tu rédiges un bilan à l'issue

Atouts :

- Tu touches toujours ton allocation (ARE/AREF) pendant la PMSMP
- L'entreprise n'a rien à payer
- Tu valides (ou disqualifies) la piste en quelques jours, pas en plusieurs mois de formation
- Tu noues un contact réseau dans le secteur

Limites :

- Pas de rémunération de l'entreprise (juste maintien chômage)
- Tu ne peux pas "travailler" au sens productif - c'est une découverte, pas un emploi déguisé
- Convention administrative à respecter strictement

Dispositif massivement sous-utilisé. Beaucoup de candidats en reconversion s'engagent dans des Titres Pro de 10-12 mois sans avoir jamais mis les pieds dans le métier visé. La PMSMP corrige ça en quelques jours.

Fiche extraite du Glossaire de la formation professionnelle.

Auteur : Benjamin Duplaa - directeur IFPA Poitiers, 15 ans d'accompagnement reconversion aux Pays de la Loire, Bordeaux, France.

Version à jour (les règles évoluent) : benjaminduplaa.com/lexique/pmsmp

Diffusion libre - citation appréciée.



Scanner pour ouvrir le PDF